

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012  
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10  
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20  
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50  
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LE TAILLAN MEDOC**

**□ Marchés publics - Restructuration de l'Avenue de la Boétie (cimetière - Allée de Curé) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement public, dans le cadre du contrat de co-développement 2012-2014 de la commune du Taillan Médoc, doit entreprendre la restructuration de l'avenue de la Boétie, entre le cimetière et l'allée de Curé (fiche action 7).

Cette voie permet de relier les communes du Taillan Médoc et de Saint-Médard-en-Jalles. Sur une longueur de 800 m environ, et dans une emprise variant de 13 à 17m, le programme des travaux comprend :

- la réduction de la chaussée à 6m de large,
- la création d'une voie verte, côté nord de la voie, d'une largeur variant de 3m à 4,30m,
- la création d'une bande servante de 1,70 m, supportant l'éclairage public, des espaces verts, et une noue, selon les possibilités,
- la création de bandes d'espaces verts, en limite d'emprise, de largeur variable,
- la création de deux carrefours giratoires :
  - \* l'un avec la rue de Calavet et le chemin des Agrières, afin de sécuriser les accès à la future médiathèque. Le carrefour giratoire sera implanté sur un plateau surélevé. Son rayon extérieur est de 14m.
  - \* l'autre avec l'allée de Curé, de rayon extérieur 13 m. Les acquisitions étant en cours, ce carrefour est inscrit en tranche conditionnelle.

Pour ce faire, un dossier de consultation des entreprises a été établi sous la forme d'un appel d'offres en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

La décomposition retenue est la suivante :

- **Tranche ferme** : restructuration de l'avenue de la Boétie (voirie – assainissement) entre le cimetière et l'allée de Curé, dont le délai d'exécution est fixé à 9 mois et estimé à 1 178 987 € HT, soit 1 410 069 € TTC.

- **Tranche conditionnelle** : carrefour giratoire allée de Curé / avenue de la Boétie (voirie – assainissement) dont le délai d'exécution est fixé à 2 mois et estimé à 151 406 € HT soit 181 082 € TTC.

Leur financement est assuré dans le cadre du budget de l'exercice 2013, chapitre 23 - article 2315 – fonction 8220 – CRB TN 00 - programme VCA00.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositions, il vous est demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure de type appel d'offres ouvert comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle, soumis aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics.

- Approuver le projet de dossier de consultation qui, en application des dispositions des articles L 2121.12 et L 2121.13 du C.G.C.T., est consultable par les élus communautaires à la Direction de la Commande Publique (6<sup>ème</sup> étage) – immeuble Le Guyenne - Terrasse Front du Médoc – Quartier Mériadeck à Bordeaux.

- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché, à l'issue de la procédure de passation, et à procéder en cas d'insuccès à la recherche d'entreprises soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33, alinéas 3 et 57 à 59 et 72 pour lancer une mise en concurrence, sous forme d'appel d'offres ouvert,

**VU** le dossier de consultation mis à disposition des élus communautaires en application de articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T.

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

- Pour réaliser les travaux de restructuration de l'avenue de la Boétie (cimetière – allée de Curé) il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres.

## DECIDE

### **Article 1 :**

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert.

### **Article 4 :**

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'entreprises soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1<sup>er</sup> alinéa ou 35-II. 3<sup>ème</sup> alinéa dudit code.

### **Article 5 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, de l'exercice 2013 – chapitre 23 – article 2315 – fonction 8220 – CRB TN00 – programme VCA 00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 17 JANVIER 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 17 JANVIER 2013</p>
---

M. ALAIN DAVID